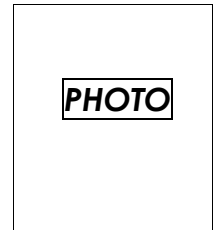


CONCOURS D'ENTRÉE EN FORMATION D'AIDE-SOIGNANT (E) CURSUS COMPLET SESSION JANVIER 2019



**Dossier d'inscription à retourner complété, avant le 01 octobre 2018
 (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :**

**Greta MTI 93
 Lycée Voillaume
 136 rue de Mitry – 93 600 AULNAY SOUS BOIS (Tél : 01 48 19 83 87)
 Droits d'inscription au concours : 60 euros (obligatoire et non remboursable pour la prise en compte de l'inscription).
Exclusivement par chèque à l'ordre du Greta MTI 93 - Lycée Gustave Eiffel**

1 État Civil (en majuscule)

Madame Monsieur Patronyme (nom de naissance) :
 Nom marital :Prénoms :
 Adresse :
 Code Postal : Ville :
 Tél : Mail :
 Date de naissance : Age :
 Situation familiale : Nombre d'enfants :
 Age :
 Lieu de naissance : Dépt :
 Nationalité :
 Carte de séjour : OUI NON Date d'expiration :

2 Formation Initiale

Niveau scolaire : Dernier Diplôme obtenu :
 Intitulé : Année :

3 Statut du Stagiaire

Allocations perçues : ARE ASS RSA API Autre.....
 Date d'inscription au Pôle Emploi :

4**Formation et Expérience Professionnelle**

Expérience Professionnelle : _____

Dernier emploi occupé : _____

5**Projet Professionnel**

Quel est votre projet professionnel ?

Qu'est-ce qui vous intéresse dans ce métier ?

Pourquoi avez-vous choisi cette formation et le Greta MTI 93 ?

6**Autres Renseignements**

Je soussigné(e) _____ certifie sur l'honneur l'exactitude de ces renseignements et pose ma candidature pour entrer en formation sur la session 2019.

Fait à, _____ le / / 20..

Signature du candidat

PIECES A FOURNIR POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER

- | | | |
|---|---|--|
| 1 | Pour tous les candidats de nationalité française :
La photocopie recto/verso de votre carte nationale d'identité (en cours de validité) | |
| 2 | Pour les candidats de nationalité étrangère :
La photocopie de votre passeport ET de votre titre de séjour en cours de validité et dont la durée de validité s'étend jusqu'au 1^{er} décembre 2018 minimum | |
| 3 | Lettre de motivation | |
| 4 | Curriculum vitae (CV) | |
| 5 | 6 enveloppes autocollantes (110 x 220) ET 6 timbres au tarif en vigueur
<u>ne pas les coller sur les enveloppes/ne rien écrire sur les enveloppes.</u> | |
| 6 | 2 photos d'identité (noms au dos), récentes (dont 1 est à coller dans le cadre de ce dossier) | |
| 7 | Photocopie de la dernière carte d'inscription au Pôle Emploi | |
| 8 | Fiche de liaison de la mission locale pour les candidats âgés de moins de 26 ans | |
| <p>Important : Les candidats âgés de moins de 26 ans et/ou sortis de la scolarité <u>depuis moins d'un an, ne sont pas prioritaires.</u> Ils ne peuvent prétendre à aucune rémunération.</p> | | |
| 9 | Photocopie de la notification du Pôle Emploi de moins de 3 mois | |
| 10 | Justificatif de domicile à votre nom (facture EDF, France Telecom, taxe foncière...) Ou attestation d'hébergement manuscrite | |
| 11 | Chèque d'inscription au concours (60 euros) à l'ordre du <u>GRETA MTI 93 - Lycée Gustave Eiffel</u>
<u>(non remboursable en cas d'annulation ou d'échec)</u> | |
| 12 | Photocopies justifiant de la scolarité antérieure (dernière classe fréquentée et/ ou diplôme) : | |
| 13 | Photocopies justifiant de l'activité professionnelle (<u>dernier</u> certificat de travail) | |

CADRE RÉSERVÉ AU GRETA

ÉPREUVES ÉCRITES

OUI

Dispensé(e)

Note obtenue : ____ / **20**

Résultat :

Admis(e)

Refusé(e)

ÉPREUVES ORALES

Note obtenue : ____ / **20**

Résultat :

Admis(e)

Refusé(e)

Observations :

Partie à conserver par le candidat

IMPORTANT : Un dossier d'inscription par candidat et pour un seul Institut de Formation Aide Soignant relevant de l'Education Nationale par Département.

Le candidat retire et dépose son dossier d'inscription au concours dans l'Institut de Formation d'Aide-Soignant de son choix.

LA FORMATION GRETA MTI 93 est d'une durée totale de 41 semaines (17 semaines de cours, 24 semaines de stages). Elle est assurée par le GRETA dans les Instituts de Formation d'Aide-soignant du Lycée Henri Sellier à Livry-Gargan, d'une capacité de 24 places dont 14 places financées par le CRIF. Elle est sanctionnée par le Diplôme d'Etat d'Aide Soignant(e) délivré par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale d'Ile de France.

Le Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant permet de travailler dans tous les services hospitaliers, extra hospitaliers et les structures d'hébergement pour personnes handicapées et personnes âgées.

Pour être admis à suivre cette formation, les candidats doivent être :

- âgés de **dix-sept ans le jour de la rentrée**. Et pour la formation continue, être sortis du système scolaire depuis plus d'un an.

Aucune dispense d'âge n'est accordée.

- avoir réussi les épreuves de sélection.

Les épreuves de sélection comprennent une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission.

Une épreuve écrite d'ADMISSIBILITÉ

Elle est d'une durée de deux heures, notée sur 20, portant sur des notions de biologie humaine, sur les 4 opérations numériques, sur des exercices mathématiques de conversion et sur un sujet d'actualité d'ordre sanitaire et social. Elle permet d'apprécier les connaissances du candidat, sa faculté de compréhension et de réflexion, et sa capacité à s'exprimer par écrit.

Les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10 sur 20 sont déclarés admissibles.

Une épreuve orale d'ADMISSION, notée sur 20, consistant en un entretien de 20 minutes avec le jury, précédé de 10 minutes de préparation, à partir d'un thème relevant du domaine sanitaire et social, et d'une présentation rapide du candidat.

Une note inférieure à 10 sur 20 est éliminatoire.

- **Peuvent se présenter à l'épreuve écrite d'admissibilité : Tous les candidats qui le souhaitent**
- **Sont dispensés de l'épreuve d'admissibilité et peuvent se présenter directement à l'épreuve orale d'admission :**

Les candidats titulaires d'un diplôme de niveau IV au minimum.

Les candidats titulaires d'un diplôme étranger permettant d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu.

Les candidats titulaires d'un diplôme du secteur sanitaire ou social homologué au minimum au niveau V.

Les étudiants ayant suivi une première année d'études conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier et n'ayant pas été admis en deuxième année.

Si vous n'avez aucun de ces diplômes, vous serez convoqué pour passer l'intégralité des épreuves prévues au concours Aide Soignant.

FORMATIONS CURSUS PARTIEL :

Les candidats titulaires d'un diplôme d'Etat d'Aide-soignant, d'Aide Médico Psychologique, d'Auxiliaire de Vie Sociale, d'Accompagnement Éducatif et Social, de la Mention Complémentaire d'Aide à domicile, du BAC ASSP ou du BAC SPT sont dispensés du concours et peuvent suivre la formation modulaire sur entretien **sous réserve de financer leur formation.**

DOSSIER MÉDICAL

En cas de réussite au concours d'entrée en formation, l'admission au sein d'un IFAS est subordonnée à la présentation, au plus tard le jour de la rentrée, des certificats médicaux suivants, datant de moins de 3 mois :

- certificat médical établi par un médecin agréé par l'ARS attestant que le candidat ne présente aucune contre-indication physique, ni psychologique, à l'exercice de la profession,
- certificat médical de vaccination antidiphthérique, antitétanique, antipoliomyélitique, radio pulmonaire et certificat d'aptitude. Ce certificat doit préciser également que le candidat a subi un test tuberculinique et que celui-ci est positif ou que deux tentatives infructueuses de vaccination par le BCG ont été effectuées. En cas de contre-indication temporaire ou définitive à l'une de ces vaccinations, il appartient au Médecin Inspecteur de Santé Publique d'apprécier la suite à donner.
- attestation médicale indiquant que le candidat est immunisé contre l'hépatite B.

FRAIS DE FORMATION ET FRAIS ANNEXES

L'institut de formation souscrit, auprès de la MAIF, une assurance responsabilité civile les couvrant pendant leurs stages en milieu hospitalier.

Les frais de transport, la demi-pension et le matériel sont à la charge des stagiaires.

Deux tenues professionnelles de stage et une paire de chaussures seront à acheter et resteront la propriété des stagiaires.

COÛT DE LA FORMATION

Prise en charge du coût de la formation : A LIRE TRES ATTENTIVEMENT

❶ Pour les salariés :

Pour les salariés pouvant bénéficier d'un **Congé Individuel de Formation (CIF)**, le dossier de demande de CIF doit être déposé au moins 4 mois avant le démarrage de la formation. Le GRETA peut délivrer un devis relatif au coût de la formation sans attendre les résultats de la sélection.

Les entreprises peuvent également prendre en charge le coût de la formation dans la cadre des **plans de formation**. Veuillez vous renseigner auprès de la Direction des Ressources Humaines de votre entreprise.

N'attendez pas les résultats du concours pour effectuer ces démarches ! PRENDRE CONTACT AVEC MME BELLEC AU 01.70.38.35.82 ou monique.bellec@forpro-creteil.org

❷ Pour les demandeurs d'emploi :

Le Conseil Régional d'Ile-de-France (CRIF) contribue à la prise en charge du coût de la formation pour les demandeurs d'emploi sous conditions.

ATTENTION LE NOMBRE DE PLACES PRISES EN CHARGE N'EST PAS CONNU A CE JOUR

DATES DES ÉPREUVES (dates prévisionnelles)

Clôture des inscriptions	01 octobre 2018 (cachet de la poste faisant foi)
Epreuve écrite d'admissibilité :	17 octobre 2018
Résultats de l'épreuve d'admissibilité:	29 octobre 2018.
Epreuves orales d'admission :	Du 12 au 14 novembre 2018
Résultats de l'épreuve d'admission :	26 novembre 2018
Début des cours :	08 janvier 2019

Une réunion de prérentrée aura lieu mi-décembre
Votre présence physique sera obligatoire